



Département de seine et marne
Canton de Serris
Mairie de CrécY la Chapelle

DECISION MUNICIPALE N°09/2024

OBJET : ABONNEMENT A LA SOLUTION DE GESTION DES RENDEZ-VOUS AVEC LA SOCIETE RDV360.COM-WANTED MANIA SAS

La Maire de CrécY la Chapelle ;

VU le Code général des collectivités territoriales, notamment les articles L. 2122-22 et L. 2122-23 ;

VU la délibération n°11/2023 du 13 mars 2023 portant délégation du conseil municipal au Maire dans le cadre des articles L. 2122-22 et L. 2122-23 du Code général des collectivités territoriales, et ce pour la durée du mandat ;

CONSIDERANT la nécessité de procéder au renouvellement de l'abonnement à la solution de gestion des rendez-vous pour le service passeports et des cartes d'identité ;

CONSIDERANT la proposition de la société RDV360.COM-WANTED MANIA SAS ;

DECIDE

Article 1^{er} : de renouveler l'abonnement à la solution de gestion des rendez-vous proposée par la société RDV360.COM-WANTED MANIA SAS sise 61 rue Jean Guéhenno, 35000 Rennes.

Article 2^{ème} : Le contrat est conclu pour une durée d'un an à compter du 1^{er} janvier 2024.

Article 3^{ème} : Le coût de la prestation est fixé à 959.00 € HT soit 1150.80 € TTC pour l'année 2024. La facturation s'établira au mois de l'exécution de la prestation. Les prix indiqués dans le contrat sont révisibles annuellement, de gré à gré.

Article 4^{ème} : La présente décision peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Melun dans un délai de deux mois à compter de sa réception par le représentant de l'Etat.

Fait à CrécY la Chapelle, le 30 janvier 2024.

Christine AUTENZIO

Maire



Accusé de réception en préfecture
077-217701424-20240130-09-2024-AI
Date de télétransmission : 31/01/2024
Date de réception préfecture : 31/01/2024

Date : 02-01-2024
 Limite de paiement : 02-01-2024
 N° client : CL0001

Émetteur :

RDV360.com - Wanted Mania SAS
 61 rue Jean GUEHENNO
 35000 RENNES
 02 55 99 99 15

Destinataire :

Mairie de Crécy-la-Chapelle
 place Michel Houel
 77580 Crécy-la-Chapelle
 France

Renouvellement d'abonnement

Réf.	Désignation	Prix U. HT	Qté	Total HT
PRO+A3	SOLUTION DE GESTION DES RENDEZ-VOUS EN MAIRIE Abonnement d'un an en formule PRO+ du 07-01-2024 au 07-01-2025. L'abonnement comprend les fonctionnalités suivantes : <ul style="list-style-type: none"> • Un agenda* • Prise de RDV par Internet 24h/24 • Bouton "Prenez RDV" sur votre site et page Facebook • Rappels de RDV par email • Rappel des rendez-vous par SMS (0,08 € HT/SMS envoyé) • Gestion de vos contacts • Page de prise de RDV à votre entête uniquement • Module de prise de rendez-vous complet intégré dans votre site web • Support technique prioritaire par téléphone ou ticket * Le 1er agenda est inclus. Les suivants sont facturés 60 € HT/an	399,00	1	399,00
AGA	Agenda supplémentaire - Abonnement d'un an.	60,00	0	0,00
SMS-OP	OPTION - Forfait SMS : 0,08 € HT/SMS Utilisation : Confirmations et/ou rappels de RDV par SMS.	0,08	7 000	560,00

N° de commande : 2021-000004
 Conditions de paiement : À réception de facture
 Acompte : 0 % - Pas d'escompte en cas de paiement anticipé

RIB - IBAN : ██████████ - BIC : SOGEFRPP

Total HT :	959,00 €
TVA 20 % :	191,80 €
Total TTC :	1 150,80 €
Déjà payé :	0,00 €
Reste à payer :	1 150,80 €

Liste des paiement(s) reçu(s) : Aucun paiement

En cas de retard de paiement, application d'une indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement de 40 € selon l'article D. 441-5 du code du commerce. En cas de retard de paiement, application d'intérêts de 3 fois le taux légal selon la loi n°2008-776 du 4 août 2008.

Accusé de réception en préfecture
 077-217701424-20240130-09-2024-AI
 Date de télétransmission : 31/01/2024
 Date de réception préfecture : 31/01/2024